

L'éolien en mer entre dans une zone de turbulences en Europe

- Des projets de plusieurs milliards d'euros ont été retardés ou annulés en Grande-Bretagne et en Allemagne.
- Les gouvernements européens lèvent le pied sur le secteur, très coûteux en subvention.

ÉNERGIE

Anne Feitz
afeitz@lesechos.fr

Alors que l'administration française est en train d'éplucher les dossiers de candidature au deuxième appel d'offres dans l'éolien en mer, les mauvaises nouvelles s'accumulent dans le secteur en Europe.

Areva a ainsi annoncé la semaine dernière son intention de supprimer 160 emplois à durée indéterminée sur 660 dans ses usines de Bremerhaven et de Stade, en Allemagne, en raison des retards enregistrés sur plusieurs projets dans le pays (lire ci-contre). Au même moment, le suisse ABB, lui aussi fournisseur du secteur, a dû passer des provisions de 260 millions de dollars au quatrième trimestre, car des tempêtes en mer du Nord ont retardé des raccordements. Fin 2013, c'est au Royaume-Uni que les annonces se sont succédées : l'allemand RWE a renoncé à Atlantic Array, un projet géant de 5 milliards d'euros, qu'il estime non rentable, puis a réduit ses ambitions sur celui de Triton Knoll, tandis que les énergéticiens locaux SSE et Scottish Power aban-

onnaient, eux aussi, des investissements envisagés dans le secteur – ou en tout cas les reconsidéraient.

« C'est le signe de la maturité », estime Frédéric Lanoë, président de l'association France énergie éolienne, qui regroupe les acteurs du secteur en France. « Au fur et à mesure que les projets prennent corps, il n'est pas étonnant que certains rencontrent des obstacles et prennent du retard. » Ces projets de

En France, le troisième appel d'offres annoncé a peu de chance d'être lancé cette année comme l'espèrent les professionnels.

plusieurs milliards d'euros sont complexes et doivent être viables dans des environnements extrêmes.

Mais les turbulences que traverse l'industrie sont aussi liées aux atterrissements des gouvernements face au coût gigantesque des subventions nécessaires. En novembre, le gouvernement allemand a ainsi revu à la baisse ses objectifs à horizon 2020, de 10 à 6,5 gigawatts (GW). De même,

« l'exécutif britannique, qui évoquait volontiers il y a deux ans un scénario à 25 ou 30 GW installés en 2020, parle maintenant plutôt de 14 GW », indique Jacopo Moccia, de l'Ewea (European Wind Energy Association). Enfin, en France, le troisième appel d'offres annoncé a peu de chances d'être lancé cette année comme l'espèrent les professionnels. « Le gouvernement travaille sur la structure de ces appels d'offres, afin de ne plus faire porter tout le risque des études sur les industriels », indique une source gouvernementale.

2013 a pourtant été une nouvelle année record pour le secteur. Selon le bilan publié hier par l'Ewea, 12 nouvelles fermes éoliennes ont été raccordées l'an dernier, portant la capacité du parc européen à 6.562 MW (2.080 turbines sur 69 parcs). Par ailleurs, 11 projets, en cours de construction et portant sur 2,8 GW, devraient être connectés en 2014 et 2015. « Mais au-delà, la situation est préoccupante. Si des permis ont été accordés sur 22 GW supplémentaires, il est peu probable qu'ils soient raccordés d'ici à deux ou trois ans », s'inquiète Jacopo Moccia. De quoi assombrir les perspectives des usines prévues en France par Alstom et Areva. ■



Douze nouvelles fermes éoliennes ont été raccordées l'an passé, portant la capacité du parc européen à 6.562 MW, un niveau record... Pourtant, les perspectives ne cessent de s'assombrir pour le secteur.

Areva prié de revoir sa copie pour sa restructuration en Allemagne

Le Land de Brême demande au groupe français de recourir au chômage partiel plutôt que de supprimer 160 CDI.

Thibaut Madelin
tmadelin@lesechos.fr
— Correspondant à Berlin

La restructuration par Areva de ses activités dans l'éolien en mer fait des vagues en Allemagne. La ville-Etat de Brême, qui abrite sa principale usine, et le syndicat IG Metall demandent au groupe public français de revoir sa copie. « Nous menons des discussions avec Areva sur de possibles alternatives, indique le porte-parole du ministère de l'Économie régional. Si la société maintient son plan tel quel, nous serons contraints de demander un remboursement des subventions qui lui ont été accordées. » S'élevant à 4,4 millions d'euros, ces aides versées en 2007 étaient assorties de l'engagement de créer quelque 600 emplois dans l'usine de Bremerhaven, dit-il.

À la suite d'un décalage de projets sur fond d'incertitudes réglementaires,

le groupe présidé par Luc Oursel vient d'annoncer la suppression de 160 postes à durée indéterminée sur 660 dans ses deux usines de Bremerhaven et Stade, dans le nord de l'Allemagne. A cela s'ajoutent une centaine de contrats à durée déterminée qui ne seront pas renouvelés. En comptant les intérimaires, qui se chiffrent à 340, un total de 600 postes se trouvent sur la sellette.

600

POSTES au total sont sur la sellette (CDI, CDD, intérimaires) outre-Rhin.

« Nous attendons de la direction qu'elle maintienne son site et utilise les possibilités de chômage partiel plutôt que de supprimer les postes », déclare Meinhard Geiken, chef du département régional du syndicat allemand de la métallurgie.

Une rencontre a eu lieu lundi à Brême entre le ministre régional de l'Économie, Martin Günthner, et le directeur des activités éoliennes

d'Areva, Arnaud Bellanger. « Nous lui avons présenté les possibilités de chômage partiel », explique le porte-parole du ministre. Le but est de disposer du personnel pour la reprise attendue dans le secteur. Le groupe français dit avoir étudié cette possibilité, mais la baisse du plan de charge – allant de mars 2014 à l'été 2015 – excède la période de douze mois éligible pour le chômage partiel. Une nouvelle rencontre est prévue ces prochains jours. « Nous allons travailler ensemble pour trouver des solutions appropriées », a déclaré un porte-parole d'Areva.

À Brême, l'angoisse est d'autant plus grande que le groupe français vient d'annoncer la fusion de ses activités offshore avec celles de l'espagnol Gamesa. Leur coentreprise prévoit la création d'une usine au Havre. « Areva met en cause les incertitudes réglementaires, qui pèsent réellement sur le secteur, mais quel rôle joue son rapprochement avec Gamesa ? » s'interroge Steffen Schleicher, chef de projet à l'Agence de l'énergie éolienne (WAB). « Nous voulons maintenir les compétences et n'avons aucune intention de quitter Bremerhaven », affirme Areva. ■

Le Commissariat à la prospective veut réformer le soutien aux énergies vertes

Face à la crise du système électrique européen, le CGSP privilégie le seul objectif de baisse des émissions de CO₂.

Véronique Le Billon
vlebillon@lesechos.fr

Reprenant le constat dressé par les énergéticiens d'un système électrique européen en pleine crise, le rapport publié hier par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) préconise une série de recommandations, dont il sera intéressant de voir si elles seront retenues par le gouvernement. D'abord pour ce qu'il dira du poids de cette institution rattachée au Premier ministre, qui remplace le Centre d'analyse stratégique qui avait lui-même succédé au Plan. Mais surtout parce qu'il dessine les contours d'une réforme de la politique européenne de l'énergie dont auront à discuter les chefs de l'exécutif d'un Conseil européen, dès le mois de mars prochain.

Alors que la Commission européenne vient de publier ses objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de montée en puissance des énergies renouvelables à l'horizon 2030 (« Les Echos » du 22 janvier), le rapport du CGSP

estime qu'il « serait plus efficace de considérer la réduction des émissions de CO₂, comme le principal, sinon le seul, objectif climatique », estimant que la part des énergies renouvelables dans le mix électrique n'est qu'un moyen d'y parvenir. « On peut prendre la valeur de pi ou pi au cube, ce n'est pas ce qui importe. Ce sont les conséquences en matière de coût, de pouvoir d'achat ou de compétitivité », plaide Dominique Auverlot, qui a assuré la synthèse du rapport.

Négociateur des contrats de long terme

Tandis que le gouvernement français a lancé une consultation pour revoir le mode de financement des énergies renouvelables matures (éolien terrestre et photovoltaïque) qui, prioritaires sur le réseau, tirent à la baisse les prix de gros de l'électricité et réduisent la production des centrales au gaz et au charbon, le rapport du CGSP suggère plusieurs pistes : remplacer les subventions par le prix de marché éventuellement associé à une prime, suspendre la rémunération des énergies renouvelables (tarif de rachat) lorsque les prix de l'électricité deviennent négatifs sur le marché de gros, voire arrêter ponctuellement leur production, privilégier

RWE déprécie ses centrales

Pour « tenir compte des changements fondamentaux des conditions générales du marché européen de la production », RWE a inscrit dans ses comptes 2013 une charge de dépréciation de 3,3 milliards d'euros, a indiqué le groupe allemand hier. « Dans l'ensemble de l'Europe, les centrales électriques alimentées par le charbon et le gaz subissent des pressions économiques de taille », a justifié le président du directoire du groupe, Peter Terium.

les appels d'offres pour éviter les surcapacités. Le rapport préconise aussi une réforme du marché du carbone (le charbon ayant chassé le gaz) et la possibilité de négocier des contrats de long terme entre producteurs et consommateurs. Au nom de la concurrence, « il y a un tabou de la Commission européenne sur les contrats de long terme, alors que cela permet de réconcilier libéralisation et coordination pour assurer les investissements », estime Fabien Roques, l'un des trois économistes sollicités en amont de ce rapport. ■

annonces judiciaires & légales

75 • PARIS

SOCIÉTÉ

0127 – LES ECHOS

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination sociale :

Mountain 40

Siège social : 36, avenue Mozart, 75016 PARIS.

Objet social : la société a pour objet, en France et à l'étranger, toute opération se rapportant à :

- la création, le développement, l'organisation et la mise à jour d'une base de données en ligne relative au monde de la course à pied longue distance (incluant notamment des informations telles que des données historiques des courses ou des données personnelles de participants) ;

- la création et l'animation d'un site Internet relatif à la course longue distance, et le développement de services commerciaux liés audit site (incluant entre autres le commerce en ligne, la vente d'espace publicitaire et la diffusion de contenus originaux sur Internet) ;

- des prestations de services relatifs à l'organisation de courses longue distance, ainsi que toutes activités connexes (notamment organisation d'événements) ;

- des prestations de conseils aux entreprises ;

- la création, le développement et la promotion de signes distinctifs originaux, ainsi que l'élaboration et l'exploitation de marques originales en lien avec l'activité de la société.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 20.000 euros, divisé en 2.000 actions de 10 euros.

Président : M. Yann Varin, demeurant 36, avenue Mozart, 75016 Paris.

Immatriculation : RCS de Paris.

0128 – LES ECHOS

CINECIEL ORGANISATION

S.A.R.L. au capital de 7.622 €

Siège social :
1, rue du Sergent Beauchat
75012 PARIS

341 604 213 RCS PARIS

Par décision de l'AGE en date du 1er janvier 2014, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 1er janvier 2014, nommé en qualité de liquidateur Monsieur RAMEL Bernard, 3, rue Eugène Varlin, 93170 BAGNOLET, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de Paris.

0129 – LES ECHOS

VL CONSEIL

S.A.R.L. au capital de 7.622,45 €

Ancien siège social :
7, rue des Immeubles Industriels
75011 PARIS

Nouveau siège social :
319, boulevard Motte Cartier
35800 SAINT-LUNAIRE
350 744 454 RCS PARIS

Transfert du siège social

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 janvier 2014, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 1er février 2014 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Ancienne mention : 7, rue des Immeubles Industriels, 75011 PARIS.

Nouvelle mention : 319, boulevard Motte Cartier, 35800 SAINT-LUNAIRE.

Le reste de l'article est inchangé.

La société sera inscrite au greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo.

92 • HAUTS-DE-SEINE

SOCIÉTÉ

11902137 – LA VIE JUDICIAIRE

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/1/2014, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LH2

Siège social : 52, rue Marcel Dassault, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Capital social : 5.000 €, en numéraire.

Objet : la réalisation d'études de marchés pour le compte de particuliers, de sociétés ou de tous organismes du secteur public ou privé, dans le domaine des enquêtes par sondage et des panels, quels qu'en soient les moyens.

Durée : 99 ans.

Cession des actions : aucune restriction n'est prévue dans les statuts.

Admission aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Présidente : la société BVA, S.A.S. au capital de 1.213.006 euros, 75, rue Saint-Jean, 31130 Balma, 381 264 688 RCS TOULOUSE.

Commissaire aux comptes titulaire : Grant Thornton, S.A., 100, rue de Courcelles, 75017 Paris, 632 013 843 RCS PARIS.

Commissaire aux comptes suppléant : Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC), S.A., 3, rue Léon Jost, 75017 Paris, 662 000 512 RCS PARIS.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre.